

"Je suis désolé, je n'ai pas le choix"

Écrit par Taubira Jean-Marie

Mardi, 20 Mars 2018 11:59 - Mis à jour Mardi, 20 Mars 2018 12:54

C'est la phrase qu'a prononcé le maire de Roura David Riché par ailleurs, Président de l'Association des Maires de Guyane (AMG), Président de la Mission Locale. Il la prononce publiquement au terme du premier tour de l'élection législative partielle de la seconde circonscription alors qu'il n'est pas qualifié pour le second tour et croît être obligé de donner des consignes de vote à ceux qui ont porté leur suffrage sur son nom.

Pour comprendre ce qui se passe sur ce territoire, lorsqu'il prononce la phrase il la complète en demandant de voter pour le candidat LREM Lenaïk Adam lequel est à l'origine de l'annulation de l'élection législative de juin 2017 et de «l'affaire» de l'hélicoptère sur Apatou. Il est le candidat soutenu par le Président de la CTG Rodolphe Alexandre.

Le «Je n'ai pas le choix» est lourd de signification. Il implique une contrainte. Quelle pourrait être cette contrainte ? De quel ordre est-elle ? Quand de surcroît, il demande de voter pour le candidat LREM on ne peut que comprendre que ce n'est pas le candidat qu'il a librement choisi. Cette obligation forte n'indique t-elle pas la présence d'une menace et, si menace il y a, de quelle nature serait-elle ? Ne perdons pas de vue que ce candidat a fait l'objet de propos racistes tagués sur un mur lors du premier tour de l'élection.

Il importe de savoir que David Riché est censé être membre de l'AGEG (A Gauche En Guyane) et qu'il était soutenu officiellement pour cette élection par le PSG (Parti Socialiste Guyanais) qui se réclame de gauche et qui a appelé à voter pour le candidat Rimane au deuxième tour.

Apparemment, une telle déclaration d'un candidat n'a interpellé aucune conscience... publique ou privée. La question est la suivante : Sur le territoire hexagonal, une telle annonce serait-elle possible et plausible ? Attention à la réponse. Si l'on dit oui, le problème de la République en tant que régime est gravement posé, d'autant que la République française est une et indivisible ce qui fait qu'elle est unitaire. D'autre part, elle s'est constituée en opposition à la monarchie, autrement dit à la tyrannie. Si l'on dit non, cela pose le problème de l'impartialité de la République sur l'ensemble de ses territoires. De surcroît, si l'assimilation est une application injective et justifie l'article 73 de la constitution, force est alors de constater qu'il n'y a pas d'injection donc pas d'assimilation. Le territoire n'est donc pas à considérer comme faisant partie de l'identité législative. Autrement, cela signifierait qu'on serait donc maintenu dans une sorte d'unité fictive et d'une égalité de forme.

Une telle déclaration pose le problème de la transparence lors des élections, des rapports de force, des tracasseries administratives techniques et financières, des pressions exercées sur certains élus. Elle pose également la question de la corruption morale, du chantage. Enfin, elle interroge les fondements de la démocratie c'est-à-dire la séparation des pouvoirs. Si un élu de cet acabit arrive à un tel point d'impuissance, on pourrait admettre légitimement qu'il s'agit d'un début de preuve que l'on est installé sur ce territoire dans une illusion démocratique.

Cessons donc cette hypocrisie politique et appelons un chat un chat. A quoi correspond

"Je suis désolé, je n'ai pas le choix"

Écrit par Taubira Jean-Marie

Mardi, 20 Mars 2018 11:59 - Mis à jour Mardi, 20 Mars 2018 12:54

réellement notre territoire par rapport à la constitution ? N'importe quel individu avec un minimum de réflexion trouverait la réponse. Il suffirait de lire la constitution de la quatrième République qui est un des piliers de la cinquième pour comprendre l'enjeu que représente notre territoire. A partir de cette observation la prospective est différente selon l'angle dans lequel on se place. Si l'on se situe dans l'angle de la quatrième République enjolivée par la cinquième, « Aucun clou ne doit sortir... » de ce territoire. Si l'on se situe dans la contestation objective et structurée de ce qu'implique ce schéma constitutionnel, c'est la dignité qui apparaît comme une force pouvant transformer l'avenir de ce territoire et donc une prospective positive.

A chacun sa conscience et à tous la responsabilité de construire un présent et un avenir meilleurs.